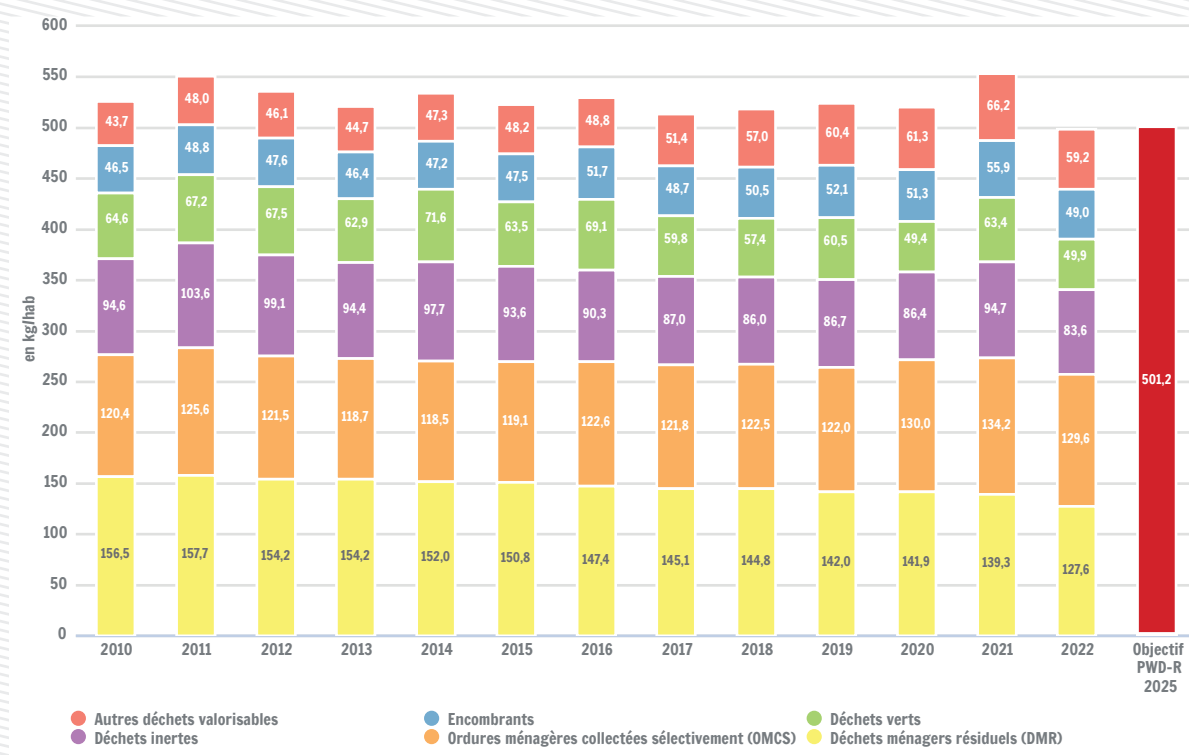


Déchets ménagers : génération et gestion

498,9 kg/hab

En 2022, 1 827 kt de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en Wallonie, soit en moyenne 498,9 kg de déchets par habitant

Composition des déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés en Wallonie (en kg/hab)



Sources : État de l'environnement wallon - SPW ARNE - DEMNA (données DSD - DIGPD)

En 2022, 1 827 kt de déchets ménagers et assimilés (DMA, voir définitions) ont été collectés en Wallonie, soit 498,9 kg/hab. Dans son scénario prévention, le Plan wallon des déchets-ressources (PWD-R), approuvé par le Gouvernement wallon le 22/03/2018, avait fixé à 501,2 kg/hab. la quantité de DMA à atteindre pour 2025. En 2022, l'objectif "prévention" était déjà atteint. Ce résultat devra être maintenu jusqu'à un nouvel objectif dans un plan révisé.

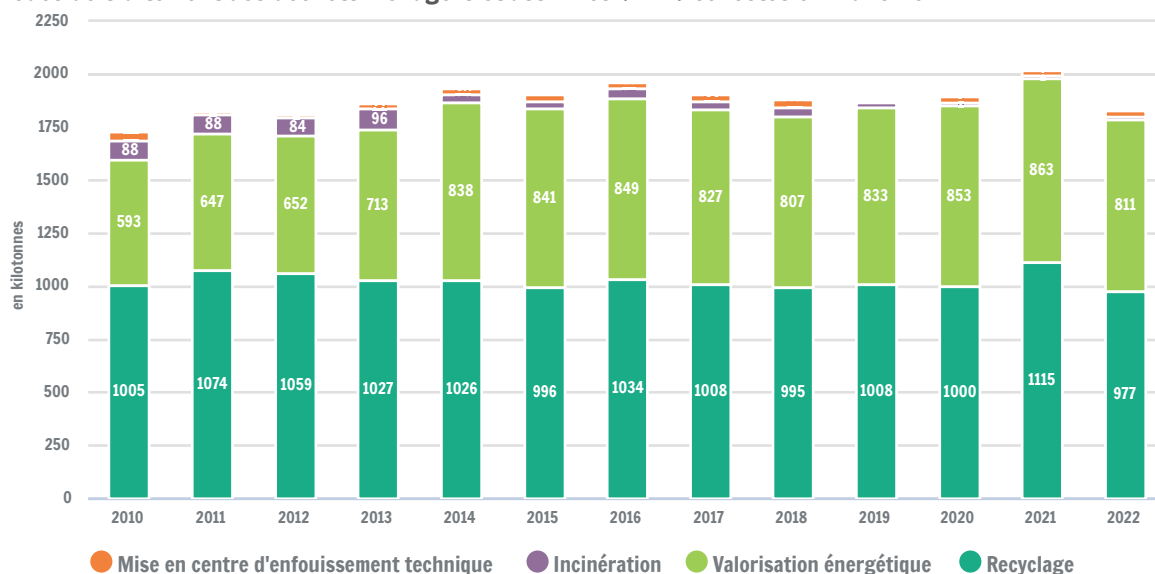
Parmi les différentes catégories de déchets, les plus grandes quantités collectées en 2022 sont les ordures ménagères collectées sélectivement (OMCS), les déchets ménagers résiduels (DMR) et les déchets inertes représentant respectivement 26,0 %, 25,6 % et 16,7 % du total collecté.

La quantité de DMA collectée par habitant a globalement baissé entre 2009 et 2022 (-4,0 %). L'analyse par catégorie de déchets met essentiellement en évidence :

- une diminution des quantités collectées de DMR et de déchets verts, grâce en partie au développement progressif de la collecte sélective des déchets organiques ;
- une augmentation des quantités collectées d'OMCS et des autres déchets valorisables, grâce à un meilleur tri de la part des ménages et au renforcement des collectes sélectives pour les flux existants et de nouveaux flux de déchets.

Déchets ménagers : génération et gestion

Modes de traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés en Wallonie



Sources : État de l'environnement wallon - SPW ARNE - DEMNA (données DSD - DIGPD)

En termes de traitement, en 2022 toujours, 53,5 % (977,4 kt) des DMA collectés en Wallonie ont été recyclés et 44,4 % (810,6 kt) valorisés énergétiquement. La proportion de déchets incinérés sans récupération d'énergie était négligeable (0,3 kt) tandis que la proportion de déchets mis en centre d'enfouissement technique (CET) ne représentait plus que 2,1 % (39,0 kt) du gisement total collecté en 2022.

Entre 2010 et 2022, la quantité de DMA valorisés (recyclage et valorisation énergétique) a augmenté de 12,3 %. À l'inverse, les DMA éliminés (incinération et mise en CET) ont baissé sur la période (- 67,6 %). Concernant les modes de traitement, la valorisation énergétique a connu une hausse (+ 34,5 % entre 2010 et 2022) alors que l'incinération a fortement baissé et a même pratiquement disparu sur la période.

Définitions et sources

La présente analyse est une synthèse des Fiches d'indicateurs de l'État de l'environnement wallon (EEW) relatives aux déchets ménagers et assimilés.

Pour plus d'informations sur les définitions, les sources et les agrégations, se reporter sur les notices méthodologiques dédiées :

- Notice méthodologique relative à la génération de déchets ménagers et assimilés [lien](#)
- Notice méthodologique relative au traitement des déchets ménagers et assimilés [lien](#)

Pour en savoir plus sur les déchets ménagers et assimilés, se reporter sur les fiches d'indicateurs dédiées :

- Génération de déchets ménagers et assimilés [lien](#)
- Collectes sélectives et non sélectives des déchets ménagers et assimilés [lien](#)
- Traitement des déchets ménagers et assimilés [lien](#)

Ces notices sont disponibles sur le site <https://etat.environnement.wallonie.be/home.html>

Pertinence et limites

Par leurs choix de consommation, les ménages jouent un rôle dans l'évolution des quantités de DMA générés. Les biens qu'ils consomment nécessitent des ressources et de l'énergie lors de leur production et peuvent générer des déchets. La prise en charge de ces déchets (collecte-tri-valorisation-élimination) engendre des impacts environnementaux. La réduction du gisement de DMA à la source et leur tri correct contribuent à réduire ces impacts. En termes de traitement, la Wallonie vise à favoriser les modes de traitement présentant les meilleurs rapports coûts/bénéfices environnementaux.

La présente analyse a pour objectif de présenter brièvement la composition du gisement de DMA collectés en Wallonie, les modes de traitement appliqués et leurs évolutions.

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **décembre 2026**